

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2018-2019

CURSUS

Prise en compte du quotient familial, se référer au tableau se trouvant au verso

Cours	Domiciliés ou travaillant à Aubervilliers/La Courneuve	Domiciliés en Seine-Saint-Denis (hors Aubervilliers/La Courneuve)	Domiciliés hors Seine-Saint-Denis
Initiation <i>(musique et danse)</i>	76 € à 203 € max		
Cycles 1, 2, 3 Parcours personnalisé <i>(instrument, voix, danse, théâtre)</i>	76 € à 975 €	298 € min à 975 €	975 €
Cycle Spécialisé Toutes disciplines	378 € à 1042 €	378 € à 1042 €	1042 €
Création / Culture musicale Hors Cycle spécialisé <i>FM, Ecriture, Orchestration, Histoire de la musique, Analyse, MAO, Acoustique Musicale, Composition (+ Improvisation en complément de ces disciplines)</i>	76 € à 507 € max <i>(pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)</i>	298 € à 507 € max <i>(pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)</i>	507 € <i>(pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)</i>

PRATIQUES COLLECTIVES SEULES

Cours	Tarif unique
Grand Chœur, Formation musicale adulte, Atelier adulte de musique baroque, Atelier de musiques traditionnelles, Atelier direction de chœur, Musiques actuelles amplifiées, Orchestre, Improvisation, Relevé jazz, Arrangements jazz	111 € <i>(pour 1 ou plusieurs de ces activités)</i>

TARIFS REDUITS

- Familles : application d'une réduction de 25 % du tarif de base pour le 2^{ème} membre de la même famille, et de 50 % du tarif de base à partir du 3^{ème} membre de la famille, sauf en matière de tarif « pratiques collectives seules »
- Deuxième discipline : Application d'une réduction de 25 % du tarif de base sur les droits d'inscription de la deuxième discipline

LOCATION D'INSTRUMENT

Possibilité de louer un instrument (sauf le piano) au CRR 93 pour les débutants et éventuellement pour les élèves de 2^{ème} année.

Tarif : 121 € pour l'année - 41 € pour 1 trimestre

CONCOURS D'ENTREE

55 € non remboursables (déduits des droits d'inscription en cas de réussite)

EN CAS D'ABANDON OU DE RADIATION

Le remboursement des droits d'inscription s'effectue dans un délai de 4 semaines suivant le début des cours, moyennant une retenue de 11 € pour les frais de dossier. La demande doit être formulée par courrier auprès de la Direction du CRR 93. Passé ce délai, le montant des droits d'inscription reste dû en totalité.

TABLEAU QUOTIENT FAMILIAL

Cycles 1-2-3 : Pour les familles domiciliées (ou travaillant) à Aubervilliers ou La Courneuve, et en Seine-Saint-Denis à partir de la 6^{ème} tranche.

Cycle spécialisé : Pour les familles domiciliées (ou travaillant) à Aubervilliers ou La Courneuve, et en Seine-Saint-Denis.

Tranche	Quotient familial	Droits d'inscription (€)	
		Cycles 1-2-3	Cycle spécialisé
1	0 à 270	76	378
2	271 à 370	111	
3	371 à 542	162	
4	543 à 637	203	
5	638 à 762	238	
6	763 à 932	298	
7	933 à 1131	354	
8	1132 à 1351	427	456
9	1352 à 1721	507	541
10	1722 à 2457	708	756
11	2458 et plus	975	1042

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE PAIEMENT

L'inscription au CRR 93 n'est définitive qu'après le paiement des droits d'inscription. Ils se règlent sur place, lors de l'inscription, par chèque bancaire à l'ordre de SIVU ECOLE MUSIQUE DANSE Régie de Recettes, ou par prélèvement (fournir un RIB). Les droits d'inscription sont annuels mais peuvent être réglés en plusieurs fois.

A présenter obligatoirement pour toute inscription (sauf élèves domiciliés hors Seine-Saint-Denis) :

- Pour les locataires : quittance nominative de loyer, revêtue d'un timbre fiscal ou émanant d'un organisme officiel et datant de moins de 3 mois
- Pour les propriétaires : échéancier (remboursement crédit)
- Dernier avis de paiement ou de virement des allocations familiales ou de non-paiement
- Avis d'imposition 2018 (sur les revenus de 2017) ou fiches de paie du mois de décembre 2017 des deux parents
- Justificatif de versement de pensions, bourses d'études (le cas échéant)
- Justificatif d'emploi (pour les personnes travaillant à Aubervilliers ou La Courneuve mais qui n'y résident pas)
- Un RIB (Relevé d'identité bancaire) format IBAN BIC pour le règlement par prélèvement

En l'absence de ces pièces justificatives pour le calcul du quotient familial, le tarif appliqué par défaut est le tarif maximum soit 975 € pour les cycles 1.2.3 ou 1042 € pour le cycle spécialisé.